

GROUPE LALUX - DÉCLARATION SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE À DESTINATION DES PRENEURS D'ASSURANCE, ASSURÉS, BÉNÉFICIAIRES ET PROSPECTS

Table des matières

1. Responsable de traitement	2
2. Finalités des traitements, base légale et durées de conservation	2
3. Catégories de données personnelles traitées par le Groupe LALUX	6
4. À qui sont transmises les données personnelles collectées ?	8
5. Décisions automatisées (y compris le profilage)	9
6. Sécurité des données personnelles	9
7. Droits dont disposent les personnes concernées	10
8. Comment exercer ses droits	11
9. Réclamation	11

GROUPE LALUX - DÉCLARATION SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE À DESTINATION DES PRENEURS D'ASSURANCE, ASSURÉS, BÉNÉFICIAIRES ET PROSPECTS

Chez Groupe LALUX, nous mettons tout en œuvre pour assurer le **respect de votre vie privée et la protection de vos données à caractère personnel**.

La présente déclaration sur la protection de la vie privée a pour objet d'exposer les conditions dans lesquelles les entités du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE (ci-après le « Groupe LALUX »), collectent, traitent et protègent les données à caractère personnel des prospects, preneurs d'assurance, assurés et bénéficiaires d'assurance (ci-après « vous » ou la/ les « Personne(s) Concernée(s) »), ainsi que leurs droits en la matière, conformément à l'article 24 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après le « RGPD »).

La présente déclaration sur la protection de la vie privée est susceptible d'évoluer, la date de dernière mise à jour figure en entête du document.

1. Responsable de traitement

Le responsable de traitement est l'entité du Groupe LALUX avec laquelle le prospect a entrepris des démarches pour obtenir une proposition d'assurance ou avec laquelle le preneur d'assurance a souscrit un contrat d'assurance.

En qualité de responsable de traitement, chaque entité du Groupe LALUX détermine les finalités (le « pourquoi ») et les moyens (le « comment ») du traitement de vos données à caractère personnel, et est votre interlocuteur principal (ainsi que celui des autorités de contrôle) pour toute question relative au traitement de celles-ci.

En fonction de la nature du contrat conclu, le responsable de traitement est l'une des sociétés suivantes :

- LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances (« LALUX NON-VIE ») ;
- LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances (« LALUX VIE ») ;
- DKV LUXEMBOURG S.A. (« DKVL ») ;
- PECOMA Actuarial and Risk S.A. (« PECOMA ») ;
- APROBAT lalux-assurances S.A. (« APROBAT ») ;

ci-après ensemble « nous », l'« Assureur », ou le « Groupe LALUX ».

2. Finalités des traitements, base légale et durées de conservation

Le traitement de données personnelles comprend toute action en lien avec ces données, p. ex. leur collecte, enregistrement, utilisation, communication, modification, archivage ou effacement.

Le fondement juridique et le but du traitement de vos données sont en premier lieu la mise en place et l'exécution du contrat d'assurance, tels qu'encadrés par la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance ainsi que la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Les tableaux ci-après reprennent les différentes finalités des traitements de données à caractère personnelle ainsi que leur base légale au sens du RGPD.

Finalités en lien avec la conclusion de la police d'assurance et son exécution

Finalité	Base légale ¹	
Etude des exigences et besoins spécifiques de chaque potentiel preneur d'assurance afin d'émettre des recommandations personnalisées et de proposer des contrats adaptés conformément à l'obligation d'information précontractuelle et de conseil de l'assureur	Préparation et conclusion du contrat d'assurance <i>Mesures précontractuelles</i> Obligations légales <i>Loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances</i> <i>Loi modifiée du 27 septembre 1997 sur le contrat d'assurance</i> <i>RGPD - article 9, paragraphe 2, lettre g) et paragraphe 4 en invoquant des motifs d'intérêt public important lorsque des données santé sont concernées</i>	
Appréciation des risques assurantiels pour en déterminer une tarification et vérifier leur assurabilité	Préparation et conclusion du contrat d'assurance <i>Mesures précontractuelles</i>	
Analyse des profils des personnes concernées (sinistralité, historiques etc.) pour prise de décision commerciale en cours de contrat (remises, franchises etc.)	Gestion et exécution du contrat d'assurance	
Gestion de la relation avec les personnes concernées, de leurs demandes et des documents contractuels (y compris avenants et résiliation)	Gestion et exécution du contrat d'assurance	
Gestion des questions et demandes des personnes concernées par rapport au contrat (<i>Home Assistance</i> etc.)	Gestion et exécution du contrat d'assurance	
Gestion des traités de réassurance	Exécution du contrat d'assurance	
Gestion des paiements de primes et des impayés	Exécution du contrat d'assurance	
Gestion des spécificités liées au régime complémentaire de pension - entreprise (PECOMA et LALUX VIE en assurance groupe uniquement)	Calcul des droits et émission des certificats des salariés (affiliés)	Exécution du contrat d'assurance
	Etablissement d'informations financières à destination de l'employeur (preneur)	
Gestion des sinistres	Gestion de la relation avec les experts d'assurances	Exécution du contrat d'assurance
	Indemnisations et exécution des garanties contractuelles	Exécution du contrat d'assurance
	Echanges d'informations avec les autorités judiciaires (ex : sinistres automobiles)	Obligation légale
Gestion des réclamations et du contentieux (y compris l'exercice des recours pour lesquels l'assureur se trouve subrogé dans les droits de l'assuré en application du contrat)	Exécution du contrat d'assurance	
Gestion de l'espace client en ligne (Application)	Création de compte	Gestion et exécution du contrat d'assurance
Gestion de l'espace client en ligne (Site web)	Création de compte	Gestion et exécution du contrat d'assurance

¹ La loi modifiée du 27 septembre 1997 sur le contrat d'assurance n'est pas systématiquement répétée dans le tableau

Finalités en lien avec le marketing

Finalité		Base légale
Actions de prospection commerciale (messages publicitaires, jeux concours, tarifs avantageux etc.) et de fidélisation	Par voie électronique ¹ portant sur des produits et services non encore fournis ou par voie téléphonique.	Intérêt légitime <i>Proposer des services d'assurance, lesquels présentent un intérêt public</i>
		Consentement (prospects)
	Par voie électronique pour des produits et services analogues à ceux déjà fournis.	Intérêt légitime <i>Envoyer des nouveautés pertinentes et des communications commerciales personnalisées aux clients</i>
	Par voie postale	Intérêt légitime
Application mobile et gestion de l'espace client en ligne (Site web) ^(*)	Proposition d'une offre numérique de qualité Personnalisation de l'Espace	Intérêt légitime <i>Répondre aux attentes de la clientèle Gérer l'Espace de manière à afficher des conseils ciblés (profilage)</i>
Gestion des inscriptions des clients aux conférences		Intérêt légitime <i>Identifier les clients à inviter et effectuer le suivi des inscriptions</i>

^(*) Cf. <https://www.lalux.lu/fr/protection-des-donnees-1> pour la notice d'information concernant les cookies et <https://www.lalux.lu/fr/protection-des-donnees-1/declaration-de-protection-des-donnees-personnelles> concernant la déclaration de protection des données personnelles propre aux sites Web du Groupe LALUX.

Finalités en lien avec les obligations réglementaires ou l'activité d'assureur du Groupe LALUX

Finalité		Base légale
Élaboration de statistiques et études actuarielles		Intérêt légitime <i>Développer ses missions et services, ainsi qu'améliorer la qualité de ces derniers</i>
Prévention et lutte contre la fraude	Détection et analyse de suspicions de fraude	Intérêt légitime <i>Protéger les avoirs de l'entreprise</i>
	Détection et preuve de fausses déclarations au moment de la demande d'offre de souscription (ex : questionnaire santé)	Intérêt légitime <i>Protéger les avoirs de l'entreprise</i>
	Qualification d'une suspicion comme pertinente/avérée, investigations et instruction du dossier de fraude	Intérêt légitime <i>Protéger les avoirs de l'entreprise</i>

¹⁾ Les services compris dans la notion de prospection par voie électronique sont : le courrier électronique classique (SMTP), le service de messages courts (SMS), le service de messages multimédia (MMS), les automates d'appel et les télécopieurs (fax).

Finalité	Base légale
Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LALUX VIE uniquement) KYC, identification et gestion des clients frappés de sanctions internationales etc.	Obligation légale <i>Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme</i> <i>Loi du 19 décembre 2020 relative à la mise en œuvre de mesures restrictives en matière financière</i>
Application de la conformité fiscale	Obligation légale <i>Fatca-Foreign Account Tax Compliance Act, NCD-Norme Commune de Déclaration et CRS-Common Reporting Standard</i>
Lutte contre la déshérence des contrats d'assurance (LALUX-VIE uniquement)	Obligation légale <i>Loi du 30 mars 2022 relative aux comptes inactifs, aux coffres forts inactifs et aux contrats d'assurance en déshérence</i>
Fourniture d'informations aux autorités concernant couverture RC auto (LALUX NON-VIE uniquement)	Intérêt légitime / Obligation légale <i>Coopérer avec les autorités et répondre à leurs demandes sous condition qu'elles soient légalement fondées</i>

Finalités en lien avec la sécurité physique, y compris la vidéosurveillance

Finalité	Base légale
Sécurité des biens et des personnes (visiteurs) au Siège du Groupe LALUX	Intérêt légitime <i>Protection des biens du Groupe LALUX</i>

Finalités en lien avec la protection de données

Finalité	Base légale
Gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'effacement, et d'autres droits à l'égard des données personnelle	Obligation légale <i>RGPD</i>
Destruction des archives et suppression ou anonymisation irréversible des données personnelles une fois les délais de conservations atteints	Obligation légale <i>RGPD</i>
Traitement des demandes de l'autorité de supervision (CNPD) (Enquêtes, réclamations, etc.)	Obligation légale <i>Loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données</i>

3. Catégories de données personnelles traitées par le Groupe LALUX

Une donnée personnelle ou donnée à caractère personnel est une information qui permet d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique (ci-après les « données personnelles »). Ne sont pas considérées comme données personnelles les informations anonymisées ou agrégées qui ne permettent pas (ou plus) d'identifier une personne en particulier.

Les données personnelles collectées et traitées par le Groupe LALUX sont fournies par le preneur d'assurance, l'assuré, le bénéficiaire d'assurance ou tout tiers, soit en vue de la souscription et/ou de l'exécution d'un contrat d'assurance, soit dans le cadre de la gestion d'un sinistre. Elles peuvent également être collectées sur les sites Internet du Groupe LALUX.

Les données personnelles collectées varient en fonction de la nature du contrat souscrit (assurance dommages aux biens, assurance vie, assurance santé, etc.) et que l'entité du Groupe LALUX concernée ne collecte et ne traite que les données pertinentes et strictement nécessaires pour la formation d'un contrat, pour réaliser l'objectif poursuivi par un tel contrat ou pour gérer un sinistre ultérieurement.

Vous êtes tenu de nous transmettre toutes les données nécessaires à la mise en place et à l'exécution de la relation commerciale, ainsi qu'au respect des obligations contractuelles qui y sont liées. Sans ces données, nous ne serons pas en mesure de conclure de contrat avec vous ni de l'exécuter par le versement de prestations.

Les données personnelles traitées par le Groupe LALUX se rapportent aux personnes concernées suivantes :

- en cas d'assurance individuelle : au(x) preneur(s), assuré(s) et/ou bénéficiaire(s) nommés ;
- en cas d'assurance groupe : aux employés affiliés ainsi que, le cas échéant, aux tiers bénéficiaires et au(x) personnes de contact, mandataire(s) et bénéficiaire(s) effectif(s) de la personne morale (preneur d'assurance) ; et
- en cas de gestion de sinistres (en assurance non-vie) : au(x) preneur(s), assuré(s), ainsi qu'au(x) tiers impliqué(s) ;
- les utilisateurs des sites Web du Groupe LALUX.

Outre les données personnelles que vous nous avez confiées et dont vous avez déjà connaissance, nous vous informons qu'il y a également les données personnelles qui peuvent être collectées de manière indirecte par le Groupe LALUX en fonction des circonstances particulières de votre situation et sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Données personnelles		Collectées indirectement / Source de la collecte	Entité(s) traitante(s)
Catégories	Détails		
Données d'identification	Nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale, etc.	Les données personnelles du bénéficiaire d'assurance peuvent être collectées auprès du preneur d'assurance qui peut être l'employeur Informations publiques disponibles sur les sites des entreprises, les annuaires professionnels	LALUX VIE LALUX NON-VIE DKVL PECOMA APROBAT
	Numéro de sécurité sociale		LALUX VIE (en assurance groupe) DKVL PECOMA
	État civil, nationalité, etc.		LALUX VIE DKVL PECOMA

Données personnelles		Collectées indirectement / Source de la collecte	Entité(s) traitante(s)
Catégories	Détails		
Données d'identification	Autres données nécessaires à la gestion de la nature du contrat conclu (numéro de plaque d'immatriculation, etc.)	Caractéristiques de biens matériels fournis par les Garages dans le cas d'assurances Auto	LALUX NON-VIE
	Revenus, situation financière, situation fiscale, date entrée en pension, etc.	Les données personnelles du bénéficiaire d'assurance peuvent être collectées auprès du preneur d'assurance qui peut également être l'employeur	LALUX VIE
	Montants des salaires et bonus, fonction occupée (entrée-départ), etc.		LALUX VIE (en assurance groupe) PECOMA
Données judiciaires	Informations du Parquet liées à des sinistres, infractions, etc.		LALUX NON-VIE
		Informations publiques disponibles sur Internet et fournies par des outils de lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme	LALUX VIE LALUX NON-VIE
	Mises sous tutelle, mises sous administration provisoire, etc.		LALUX VIE
Données relatives à la vie professionnelle	Profession, secteur d'activités, etc.	Les données personnelles du bénéficiaire d'assurance peuvent être collectées auprès du preneur d'assurance qui peut être l'employeur Informations publiques disponibles sur Internet et les réseaux sociaux	LALUX VIE
Données relatives à la vie personnelle	Habitudes de vie	Mandats publics	LALUX VIE DKVL
Données de santé ou données relatives aux sinistres	Rapport médical, rapport d'expertise, factures des médecins, etc.	Rapports médicaux de médecins ou laboratoires	LALUX VIE DKVL
	Informations relatives à un accident avec dommages/ blessures, rapports et factures des médecins en cas de blessures, etc.	Informations provenant d'autres assureurs, d'experts, autorités, médecins, hôpitaux, laboratoires, agences de voyage ou prestataires d'assistance voyage, partenaires paramédicaux, etc.	LALUX VIE LALUX NON-VIE DKVL

Les données à caractère personnel sont uniquement conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités, en général jusqu'à la fin de l'exécution de votre contrat ou la résolution du sinistre et parfois au-delà (obligation légale, litige, intérêt légitime...).

Lorsqu'une obligation légale impose de conserver les données pour une certaine durée, celle-ci varie généralement de 5 à 30 ans pour les clients, en fonction du type de donnée personnelle. Dans le cadre de la prospection commerciale, la durée varie généralement de 2 à 5 ans.

4. À qui sont transmises les données personnelles collectées ?

Le Groupe LALUX est exclusivement situé sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Les données personnelles sont traitées en interne pour la réalisation des finalités susvisées par les personnes dûment habilitées, dans la limite de leurs attributions respectives et selon le principe du « besoin de savoir » (« need to know »).

Le Groupe LALUX partage les données personnelles avec son réseau d'agences et ses autres sous-traitants dans le respect des dispositions au secret professionnel auquel il est soumis dans le cadre de l'article 300 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Le Groupe LALUX est susceptible de transmettre vos données personnelles aux catégories de destinataires externes suivants, dans la stricte mesure du nécessaire et pour la réalisation des finalités propres à leurs activités respectives :

- Fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services externes du Groupe LALUX (ex : prestataires d'assistance à l'étranger, prestataires de service de tiers-payant à l'étranger, prestataires de services informatiques, conseillers juridiques, médecins conseils, experts, réparateurs, garagistes, fiduciaires, agences de communication, sociétés de recouvrement, réassureurs, entreprises de destruction sécurisée de documents, autres compagnies d'assurance en cas de sinistre, sociétés de recherche de bénéficiaires de contrats d'assurance vie tombés en déshérence) ;
- Autres intermédiaires dans le cadre de la gestion des contrats d'assurances et partenaires commerciaux (ex : banque(s) partie(s) prenante(s) au contrat d'assurance vie, mutuelles, laboratoires d'analyse) ;
- Toute partie pouvant être impliquée à l'avenir dans le cadre d'une restructuration, d'un transfert ou d'une acquisition d'une ou de plusieurs entités du Groupe LALUX ;
- Autorités administratives et judiciaires compétentes en leur qualité de tiers autorisés, telles que les autorités fiscales.

Nous vous informons de l'utilisation des prestataires de service suivants, en particulier :

- Parmi les prestataires de services luxembourgeois agréés PSF et donc soumis au secret professionnel, le Groupe LALUX utilise un prestataire pour la gestion de la mise sous pli et l'envoi postal de documents d'assurance et un opérateur de télécommunication pour la mise à disposition de l'environnement bureautique de son réseau d'agences ;
- Parmi les prestataires de services informatiques peuvent figurer des prestataires de service cloud au sens de la circulaire du LC 21/15 « Cloud computing » du Commissariat Aux Assurances du 5 août 2021, qui remplissent les conditions de ladite circulaire et répondent à l'exigence d'un stockage chiffré des données personnelles dans l'Union Européenne sous le contrôle du Groupe LALUX (Microsoft Azure et Microsoft Office 365 pour le réseau d'agences) ;
- Parmi les prestataires d'assistance, le Groupe LALUX fait appel au prestataire Tyrol Air Ambulance GmbH situé en Autriche avec lequel il partage les informations nécessaires à la prise en charge de ses assurés. Le Groupe LALUX utilise également le prestataire IMA Benelux situé en Belgique pour l'assistance en cas de voyage, l'assistance à la maison et l'assistance santé. Le Groupe LALUX utilise encore le prestataire DKV Servicios pour l'assistance santé en Espagne ;
- Le prestataire Almerys situé en France pour le procédé de tiers-payant pour les personnes éligibles.

Afin de remplir ses obligations légales ou de protéger ses droits et intérêts, le Groupe LALUX peut également communiquer les données personnelles, dans le strict respect de la loi applicable, aux autorités administratives et judiciaires compétentes en leur qualité de tiers autorisés, telles que les autorités fiscales. Sont plus précisément visées les transmissions de données personnelles suivantes :

- Transmission au Commissariat Aux Assurances dans le contexte de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances ;
- Transmission aux auditeurs externes dans le cadre de travaux requis par la loi du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois ;
- Transmission à la Cellule de Renseignement Financier (CRF) conformément à loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ;
- Transmission, dans le cadre d'actions en justice, aux avocats, magistrats en charge et aux experts désignés, des données nécessaires à la défense des intérêts légitimes du Groupe LALUX ;
- Transmission aux autorités de police dans le contexte des assurances RC auto (LALUX NON-VIE uniquement) ;
- Transmission à des tribunaux ;
- Transmission à l'Administration des Contributions Directes aux fins d'être le cas échéant communiquées à l'autorité compétente étrangère de la résidence fiscale de la personne concernée, conformément à la loi du 18 décembre 2015 concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (LALUX VIE uniquement) ;
- Transmission à l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) selon la loi du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension (LALUX VIE et PECOMA uniquement) ;
- Transmission à la Caisse de consignation dans le cadre de la loi du 30 mars 2022 relative aux comptes inactifs, aux coffres forts inactifs et aux contrats d'assurance en déshérence (LALUX VIE uniquement) ;
- Transmission au Ministère des Finances dans le cadre de la loi du 19 décembre 2020 sur les mesures restrictives et les sanctions internationales ;
- Transmission à la Commission Nationale pour la Protection des Données dans le contexte du RGPD.

Il est précisé qu'en principe le Groupe LALUX ne transfère pas les données personnelles en dehors de l'Union européenne. Un tel transfert est toutefois possible en cas de sinistre survenu dans un pays tiers et ceci même si le pays tiers ne fait pas l'objet d'une décision d'adéquation, sous condition de rester occasionnel et être nécessaire à l'exécution du contrat d'assurance souscrit par le preneur d'assurance.

5. Décisions automatisées (y compris le profilage)

Le Groupe LALUX n'effectue pas de traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques sans qu'il n'y ait une intervention humaine pour la prise de décision.

Le Groupe LALUX est susceptible d'utiliser des systèmes automatisés d'aide à la décision, par exemple lors de contrôles visant à prévenir le risque de fraude, de blanchiment ou de financement du terrorisme. Par conséquent, des pièces justificatives supplémentaires peuvent être demandées par l'Assureur et celui-ci a le droit de ne pas accepter la souscription.

Il existe un profilage destiné à cibler les campagnes marketing, qui n'implique aucune décision et n'engage en rien les personnes concernées envers le Groupe LALUX.

6. Sécurité des données personnelles

Les données personnelles recueillies par le Groupe LALUX sont traitées par des membres du personnel et l'agent du réseau LALUX qui en ont besoin dans le cadre de leur travail. Toutes ces personnes sont tenues par une obligation au secret professionnel dont le non-respect est sanctionnable par la loi et peut entraîner la mise en œuvre de mesures disciplinaires.

Le Groupe LALUX s'engage à mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées, afin d'assurer la protection des données personnelles contre toute perte, mauvaise utilisation, accès ou diffusion non

autorisé, altération ou destruction éventuelle. Le Groupe LALUX a mis en place une politique de sécurité de l'information alignée sur les meilleurs standards internationaux. Vous restez responsable de l'utilisation de vos identifiants pour l'accès à aux applications et espace personnel mis à disposition par le Groupe LALUX.

Les sous-traitants agissent sur instruction du Groupe LALUX, dans le cadre d'un accord de confidentialité, selon les modalités définies dans le contrat qui les lie à l' /aux entité(s) du Groupe et qui garantit une sécurité équivalente. Seules les données strictement nécessaires sont partagées.

La « protection des données dès la conception » (« data protection by design ») et par défaut (« data protection by default ») sont également une priorité au sein du Groupe LALUX. Ce principe signifie que la protection des données est prise en compte lors du développement de nos projets et de nos produits mais également, tout au long de leurs évolutions et que nous nous efforçons de ne traiter que les données nécessaires au long de leur cycle de vie. En cas de traitement présentant un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques, le Groupe LALUX évalue la nécessité de mener une analyse d'impact sur la protection des données à caractère personnel des opérations envisagées.

Malgré les mesures de protection des données mises en place, des situations indésirables de violation de données (erreur humaine, problème informatique, etc.) peuvent toujours survenir et par exemple donner lieu à une exposition involontaire de vos données. Nous avons mis en place un processus pour faire face à pareille situation et la traiter conformément aux obligations du RGPD. Il prévoit notamment de notifier la violation à la CNPD en fonction du niveau de risque pour vos droits et libertés et de vous la notifier également en cas de risque élevé.

7. Droits dont disposent les personnes concernées

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants, sans frais, à moins que la demande ne soit manifestement infondée ou excessive, auquel cas le Groupe LALUX se réserve le droit de la facturer ou de la refuser :

Droits d'accès

- Le droit d'accès aux données personnelles vous concernant, ainsi que la communication, sous une forme intelligible, des données personnelles faisant l'objet des traitements sur demande de votre part en y joignant une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport (s'il n'est pas possible de vous identifier autrement sans équivoque) à l'adresse mentionnée dans la section ci-dessous « Comment exercer ses droits ? ».

Droit de rectification

- Le droit de nous demander de corriger ou de compléter des données personnelles vous concernant si vous constatez qu'elles sont inexactes ou incomplètes.

Droit d'effacement (« droit à l'oubli »)

- Le droit de demander la suppression des données à caractère personnel en notre possession dans les cas suivants, notamment :
 - vos données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles nous les avons collectées ;
 - le traitement de vos données est fondé exclusivement sur votre consentement et vous décidez de retirer celui-ci.
- Il est à noter que le droit à l'oubli ne s'applique pas dans la mesure où le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle l'Assureur est soumis ou est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de ses droits en justice.

Droit à la limitation du traitement

- Le droit de nous demander de restreindre le traitement de vos données personnelles dans certains cas, p.ex. lorsque vous contestez leur exactitude ou lorsque le caractère illicite du traitement est invoqué.

Droit d'opposition

- Vous avez le droit de vous opposer au traitement futur de vos données avec effet immédiat, notamment si celui-ci est fondé sur notre intérêt légitime, à l'instar du marketing direct ou du profilage pour la publicité directe (« opt-out »). Vous pouvez vous adresser à votre agent de préférence.

- Nous pouvons refuser votre demande d'opposition lorsque des motifs légitimes et impérieux nous imposent de poursuivre le traitement ou lorsque celui-ci est justifié pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Droit de retirer le consentement

- Le droit de retirer ce consentement à tout moment lorsque la base légale du traitement de vos données personnelles est votre consentement et non l'exécution du contrat. Il est toutefois à noter qu'un tel retrait n'a pas d'effet rétroactif et n'entraîne donc pas l'effacement des données traitées préalablement sur base du consentement.
- Le droit au retrait du consentement, existe toujours lorsque les données personnelles sont traitées à des fins de prospection commerciale.

Droit à la portabilité

- Le droit à la portabilité de vos données à caractère personnel lorsque le traitement est automatisé et qu'il est basé sur votre consentement ou sur un contrat avec le Groupe LALUX.

Droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée

- Le Groupe LALUX ne prend pas de décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques. Une intervention humaine est requise avant la prise de décision, comme indiqué ci-dessus.

8. Comment exercer ses droits

Le Groupe LALUX a nommé un *Data Protection Officer* commun aux différentes entités du Groupe LALUX mentionnées ci-dessus. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en le contactant :

- Par email, envoyé aux adresses suivantes respectives, à savoir pour LALUX NON-VIE, LALUX VIE, DKVL et APROBAT dpo@lalux.lu ou, pour PECOMA, dpo@pecoma.lu ;
- Par courrier, envoyé à l'adresse suivante, à savoir : LALUX NON-VIE/LALUX VIE/DKVL/PECOMA/APROBAT, à l'attention du DPO, 11-13 Rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange.

Le *Data Protection Officer* vous transmettra un formulaire à compléter et une demande de preuve d'identité avant de pouvoir traiter votre demande. Une réponse vous sera adressée dans le mois de réception de la demande à moins que sa complexité ou le nombre de demandes à traiter nécessite un mois supplémentaire, auquel cas nous vous en informerons dans le mois de votre demande.

Pour plus d'information sur la manière dont sont gérées vos données personnelles ou dont vous pouvez exercer l'un ou l'autre des droits susvisés, n'hésitez pas à contacter le *Data Protection Officer* à l'une des adresses susvisées.

9. Réclamation

Bien que le Groupe LALUX mette tout en œuvre pour assurer le respect du règlement sur la protection des données, si vous estimez qu'il y a un manquement aux règles applicables en matière de protection de vos données personnelles, vous êtes invité à vous adresser au *Data Protection Officer* du Groupe LALUX dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Si vous estimez la réponse insatisfaisante, vous disposez également de la possibilité de déposer une réclamation devant l'autorité de supervision qu'est la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD), ayant son siège au 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux.

La CNPD met à disposition un formulaire de réclamation en ligne :

<https://cnpd.public.lu/fr/particuliers/faire-valoir/formulaire-plainte.html>

